

PREPARER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

☐ Jeudi 2 avril 2026 – Formation à distance

Composition des instances

CAP, CCP et CST

Nombre de représentants du personnel, parité, représentants de l'administration

Constitution de la liste électorale

Conditions pour être électeur

Agents comptabilisés en ETP

Cas particuliers : agents en détachement, contractuels, CLM-CLD...

Dépôt des candidatures

Qui peut présenter une liste ?

Validité d'une liste

Parité et règles de présentation

Organisation matérielle du vote

Vote à l'urne / vote électronique / mixte

Organisation des bureaux de vote

Évaluation des risques : abstention, erreurs de procédure

Dépouillement et répartition des sièges

Méthode de la plus forte moyenne

Gestion des bulletins litigieux

Élaboration du procès-verbal

Gestion des contestations

Délais de recours

Rôle du tribunal administratif

Importance de la traçabilité

Mise en place post-électorale

Installation des instances consultatives et adoption du règlement intérieur

Droits des représentants du personnel

Les objectifs

Préparer et sécuriser les élections
professionnelles 2026

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com

PREPARER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Cochez la case correspondante

☐ Jeudi 2 avril 2026 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)

Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| ☐ Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| ☐ Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| ☐ Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| ☐ Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h - Tél : 06.40.40.91.86

Le lien de connexion à la formation vous sera
indiqué dans votre convocation